

# Plan Local d'Urbanisme

## BOISSY-LE-CUTTE (91)

## Le P.A.D.D.

### Le projet d'aménagement et de développement durables

#### PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, METTRE EN VALEUR ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- Préserver les espaces naturels et continuités écologiques :**
- Protéger les espaces boisés et les lisières
  - Préserver les milieux d'intérêt écologique régional
  - Préserver les mares et platîères gréseuses
  - Maintenir et renforcer les continuités écologiques majeures
  - Maintenir en espaces ouverts les sites d'anciennes carrières
  - Maintenir une trame verte par le maillage de potagers et jardins dans le bourg
- Préserver les vues remarquables et améliorer la qualité paysagère des espaces :**
- Maintenir les cônes de vue remarquables sur le village
  - Améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg
  - Préserver les alignements d'arbres en bordure de la RD 191
  - Améliorer l'intégration paysagère des lisières espace agricole - espace bâti
- Valoriser les atouts touristiques de la commune dans le respect des milieux naturels :**
- Préserver les chemins de randonnée référencés : GR1 et GR11
  - Maintenir le camping en fonctionnement
  - Préserver le site remarquable sensible de la Grande mare et du Rocher Bizet
- Prendre en compte les risques de mouvement de terrain et d'inondation :**
- Préserver de toute nouvelle urbanisation les secteurs sensibles au ruissellement
- Maintenir l'identité rurale du bourg de Boissy-le-Cutté**

#### PROPOSER UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT ET MODERE

- Conforter le bourg et limiter l'étalement urbain :**
- Maintenir l'urbanisation dans l'enveloppe existante
  - Favoriser l'urbanisation des dents creuses et cœurs d'îlot du bourg
  - Favoriser le renouvellement urbain (d'anciens sites d'activité notamment)
  - Requalifier les friches
  - Densifier l'habitat à proximité des équipements et services
  - Limiter l'extension des zones d'habitat isolé
- Améliorer la qualité et la continuité des espaces publics :**
- Donner un caractère plus urbain à la traversée du bourg par la RD 191
  - Réaménager la place de l'église et les espaces publics du centre-bourg
  - Développer une offre de stationnement adaptée dans le bourg
- Maintenir et adapter l'offre en équipements et services de proximité**
- Adapter l'offre à l'évolution de la population (écoles, etc.)
  - Élargir l'offre (création d'une cantine scolaire et d'une salle polyvalente)
- Assurer un parcours résidentiel au sein de la commune :**
- Développer un habitat diversifié (intermédiaire, locatif, ...)
  - Créer des logements sociaux
- Privilégier l'habitat basse consommation et les énergies renouvelables**
- Permettre l'accès au haut débit Internet pour tous**

#### ARTICULER DEPLACEMENTS, LIEUX DE VIE ET LIEUX D'EMPLOI

- Maintenir les activités économiques existantes :**
- Maintenir le tissu artisanal et industriel
  - Maintenir les commerces et services de proximité
  - Maintenir l'activité agricole dans la vallée et sur le plateau
- Permettre l'accueil de nouvelles activités :**
- Créer une zone d'activité en entrée Est de la commune
- Diversifier les modes de déplacements :**
- Améliorer les circulations piétonnes et cyclables dans le bourg
  - Permettre la création d'une liaison cyclable en direction de La Ferté-Alais
- Faciliter l'accès aux activités**  
(connexion RD 191 - RD 56 à l'est de la commune)

